



Amis de Montcimet-Anost-Cussy
(association sans but lucratif, selon la loi du 1er juillet 1901)

BP 10059
71402 Autun CEDEX
TELEPHONE (VoIP) : +33 8 110 35731
<http://www.amac.fr>

Communiqué pour la presse.

Pour publication immédiate.

Anost, le 15 septembre 2008.

Une chaudière à bois au centre du bourg d'Anost ?

Selon l'association AMAC (amis de Montcimet-Anost-Cussy), la *Maison du Patrimoine Oral*, installée à Anost, n'est pas une restauration, mais une *reconstruction*, du vieux presbytère, après qu'il ait été presque entièrement démoli (disparition des plafonds « à la française », des vieilles portes en chêne, des corniches etc.) En outre, des constructions ont été rajoutées. Résultat : la vue sur le vieux puits et la vallée est désormais masquée.

Ce qui préoccupe maintenant les habitants du bourg est un projet de chauffer ces bâtiments avec une chaudière à plaquettes de bois, en invoquant *la filière bois*.

« *On peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « La filière bois ! la filière bois ! La filière bois ! » mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien.* », nous déclare Frank Wittendal, le président d'AMAC.

Selon lui, les chaudières à bois déchiqueté serviront surtout à brûler les déchets laissés par les coupes à blanc de douglas et autres résineux. Ces coupes laissent de grands espaces dévastés et des chemins dans de déplorables conditions. Si les collectivités locales s'équipent avec des chaudières à bois déchiqueté, une partie de la charge d'élimination des déchets leur sera transférée.

Le président d'AMAC est sceptique sur la rentabilité et l'efficacité écologique des chaudières à bois déchiqueté. Il demande à voir le compte d'exploitation de la chaudière à bois de la *Maison du parc du Morvan*.

En tout cas, un certain nombre de paramètres contrarient l'enthousiasme des tenants de ce mode de chauffage.

D'une part, pour fonctionner avec un rendement suffisant - du point de vue thermique et, évidemment aussi d'un point de vue écologique, puisque les faibles rendements thermiques contribuent davantage à la production de CO2 -, le bois doit avoir un taux d'humidité inférieur à 11%. Ceci ne peut pas être atteint par un bois fraîchement coupé. Il faudrait donc stocker, à l'abri, des volumes considérables de déchets de bois avant de les utiliser !

D'autre part, Les plaquettes de bois déchiqueté, de par leur provenance aléatoire, sont un combustible de qualité variable. Leur utilisation nécessite une surveillance et un réglage constant des chaudières, ce qui accroît fortement les frais d'exploitation.

-----FIN-----

A propos d'AMAC (pour : « Amis de Montcimet-Anost-Cussy ») : association sans but lucratif constituée selon la loi du 1^{er} juillet 1901 et ayant pour but la protection, la préservation, et la défense des patrimoines et caractéristiques naturels et humains et des composantes du bien-être dans cette région.
Président : Frank Wittendal.

Contact : Relations presse

AMAC - BP 10059 - 71402 Autun CEDEX

Téléphone : +33 811 03 57 31 (prix d'une communication locale à partir d'une ligne fixe de France métropolitaine).

<http://www.amac.fr> - courriel/email : 0801@amac.fr